

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ  
2022**



*Le Fonds pour une Presse Libre (FPL) est un organisme à but non lucratif ayant pour objet « de défendre la liberté de l'information, le pluralisme de la presse et l'indépendance du journalisme ; contribuer à la protection du droit de savoir et de la liberté de dire à l'heure de la révolution numérique ; promouvoir un journalisme d'intérêt public, portant des valeurs humanistes, au service du bien commun et de l'égalité des droits, du rejet des discriminations et du refus des injustices » (Journal Officiel de la République française, 14 septembre 2019).*

---

---

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>I. FONCTIONNEMENT DU FONDS.....</b>	<b>3</b>
A. PRÉSENTATION.....	3
B. ORGANISATION.....	4
C. CHARTE ÉTHIQUE.....	6
<b>II. RAPPORTS DU FPL AVEC LES TIERS.....</b>	<b>7</b>
A. LES ACTIONS DE PROSPECTION DE DONATEURS MENÉES PAR LE FPL.....	7
B. LES ACTIONS DE COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU FPL.....	8
<b>III. LES PROJETS SÉLECTIONNÉS PAR LE FPL EN 2022.....</b>	<b>10</b>
A. LE COURRIER DES BALKANS : AUGMENTER SON INDÉPENDANCE FINANCIÈRE.....	10
B. INF’OGM : RÉALISER UNE ENQUÊTE SUR LES OGM DANS L’ALIMENTATION.....	10
C. L’EMPAILLÉ : CRÉER SON RÉSEAU D’AUTO-DIFFUSION.....	11
D. LA DÉFERLANTE : PLACER LES LECTRICES AU CŒUR DE LA REVUE.....	11
E. MEDIACITÉS : DÉMOCRATISER L’ACCÈS À L’INFORMATION AVEC « BIBLIOCITÉS ».....	11
F. REFLETS.INFO : DÉVELOPPER UN PÔLE OSINT/DATA POUR SES ENQUÊTES.....	12
G. SPLANN ! : SOUTENIR SES ENQUÊTES - SAISON 2.....	12
H. STREETPRESS : ASSURER SON INDÉPENDANCE ÉDITORIALE.....	12
I. TRANSRURAL INITIATIVES : « LE RURAL, LIEU DE RELÉGATION OU DE REFUGE ».....	12
<b>IV. L’IMPACT DU SOUTIEN DU FPL SUR LES MÉDIAS LAURÉATS.....</b>	<b>13</b>
A. DISCLOSE : RENFORCER LE MEMBERSHIP.....	13
C. LE RAVI : L’ACCOMPAGNEMENT VERS SA TRANSITION NUMÉRIQUE.....	14
D. RADIO PARLEUR : UN PODCAST PROFESSIONNEL POUR RACONTER LES LUTTES EN SÉRIES.....	15
<b>V. LISTE DES PERSONNES MORALES BÉNÉFICIAIRES DU SOUTIEN DU FPL.....</b>	<b>15</b>
A. LE COURRIER DES BALKANS.....	16
B. INF’OGM.....	16
C. L’EMPAILLÉ.....	16
D. LA DÉFERLANTE.....	16
E. MEDIACITÉS.....	16
G. SPLANN !.....	17
G. STREETPRESS.....	17
H. TRANSRURAL INITIATIVES.....	17
<b>VI. LE FPL EN CHIFFRES.....</b>	<b>18</b>
<b>VII. LISTE DES LIBÉRALITÉS REÇUES.....</b>	<b>19</b>

---

## PRÉAMBULE

Le Fonds a poursuivi le développement et le renforcement de sa mission d'intérêt public en 2022 en augmentant son soutien financier à la presse indépendante. Les actions de sensibilisation à la défense du pluralisme de la presse et de l'indépendance de l'information se sont multipliées auprès du grand public. Cet ensemble d'actions a permis au Fonds de devenir un véritable **outil financier et professionnel** de l'écosystème de la presse indépendante et **d'asseoir sa légitimité dans le paysage médiatique français**.

Le Fonds a lancé un **troisième appel à projets** doté de 165 069 € début 2022, pour lequel il a reçu quarante-quatre candidatures, soit deux fois plus que lors des premier et deuxième appels à projets. Il a accordé des aides financières à neuf médias indépendants : [Le Courrier des Balkans](#), [Inf'OGM](#), [L'Empaillé](#), [La Déferlante](#), [Mediacités](#), [Reflets.info](#), [Splann!](#), [StreetPress](#) et [Transrural Initiatives](#).

Au-delà de la collecte permanente de dons tout au long de l'année, une **campagne de financement participatif** a également permis d'augmenter significativement le soutien du Fonds à cet écosystème. Grâce à près de 1 500 contributrices et contributeurs, le Fonds a collecté 120 744 € de dons au profit de la presse indépendante. Comme il a été mentionné lors de cette campagne, le Fonds s'est engagé à reverser l'intégralité des fonds collectés au profit des médias indépendants soutenus dans le cadre du quatrième appel à projets.

Le FPL est également devenu un **acteur de la presse indépendante** en intervenant dans le débat public. Le Fonds a été auditionné en janvier 2022 par la commission d'enquête sénatoriale sur « *la concentration des médias et l'impact de cette concentration sur la démocratie* ». Une réunion publique « *Changer les médias, l'urgence d'agir* », organisée le 17 février 2022, a permis de sensibiliser le public sur la situation des médias et le pluralisme de la presse en France. Tout au long de l'année, différentes tables-rondes et interventions du Fonds ont également été l'occasion de rappeler sa mission et de faire connaître ses actions auprès du public. Le FPL a notamment initié en octobre 2022 un nouvel appel « [Drahi ne nous fera pas taire !](#) », signé par plus de cent médias indépendants et organisations de journalistes.

Le Fonds dispose d'une dotation d'un montant 1 351 834 € de fonds propres, dont 1 045 880 €, qui constitue une dotation qui ne peut pas être utilisée (non consommable). Le montant des dons perçus en 2022 s'élève à 181 204 €. Au 31 décembre 2022, le FPL dégage un résultat de 42 715 €.

## I. FONCTIONNEMENT DU FONDS

### A. PRÉSENTATION

Le FPL est un fonds de dotation, structure à but non lucratif, créé en septembre 2019 par les cofondateurs et l'équipe salariée de Mediapart. Il est régi par l'[article 40](#) de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Ses [statuts](#) ont été déposés à la

---

Préfecture de Paris en date du 9 septembre 2019. Le FPL est domicilié au 31-35 rue de la Fédération à Paris 15.

Cette initiative répond à deux objectifs : la défense et le soutien au pluralisme de la presse, à la liberté et à l'indépendance de l'information, et la volonté de mettre à l'abri le capital du journal en ligne.

La sanctuarisation du capital de Mediapart a été réalisée fin 2019. Celui-ci est désormais inaccessible et non spéculable, garantissant ainsi une totale indépendance du journal Mediapart. Le FPL contrôle la totalité de ce capital via une holding dénommée la Société pour la Protection de l'Indépendance de Mediapart (SPIM). Il est important de préciser que si deux représentants désignés par les salariés de Mediapart siègent au conseil d'administration du FPL, celui-ci en est totalement indépendant dans son fonctionnement et ses actions et ne peut en aucun cas aider directement ou indirectement le journal.

Le Fonds ne peut recevoir de fonds publics. Son fonctionnement est assuré par les dons qu'il reçoit (qui bénéficient de la déduction fiscale) et par les dividendes que Mediapart fait remonter annuellement.

La deuxième mission du Fonds est la défense et le soutien au pluralisme de l'information et à l'indépendance du journalisme. Il s'agit d'une innovation en France, c'est la première structure qui se voit reconnaître cette mission d'intérêt public. C'est en soutenant l'écosystème de la presse indépendante que le Fonds participe à la production et à la diffusion d'une information pluraliste et libre, et la rend accessible aux citoyennes et citoyens.

Pour ce faire, sa mission est d'accompagner, dans le cadre d'appels à projets, les médias qui vivent du soutien de leur lectorat, dans la recherche de leur propre modèle économique afin de pérenniser leur existence et de se développer dans cet écosystème. Le Fonds lance chaque année un appel à projets.

## B. ORGANISATION

### *Le Conseil d'administration*

Le Fonds est dirigé par un [conseil d'administration](#) (CA) composé de sept membres, dont le mandat est d'une durée d'un an renouvelable.

Le CA définit la stratégie générale du Fonds dans le respect des principes constitutifs, met en œuvre le programme d'action d'intérêt général du Fonds validé par le conseil stratégique. Au surplus, il définit le budget devant être alloué au financement de chacun des projets éligibles et assure la mise en œuvre des actions décidées en faveur de ces projets.

Les administratrices et administrateurs du CA du Fonds sont :

- François BONNET, journaliste, président du FPL jusqu'au 31/12/2022
- Michel BROUÉ, mathématicien
- Dominique CARDON, sociologue

- 
- Stéphanie CHEVRIER, éditrice
  - Christine LAZERGES, professeure de droit
  - Camille POLLONI, journaliste, salariée de Mediapart
  - Audrey WILLIAMSON, UX product manager, salariée de Mediapart et trésorière du FPL

Les administratrices et administrateurs suivant.e.s du CA du Fonds ont été renouvelés à l'unanimité des membres présents ou représentés au CA du 25 novembre 2021 :

- François BONNET
- Michel BROUÉ
- Dominique CARDON
- Stéphanie CHEVRIER
- Christine LAZERGES

Leur mandat a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le 25 novembre 2021, les administratrices et administrateurs du CA ont pris note de la décision de l'ensemble des salariés de Mediapart de renouveler Audrey Williamson, UX product manager, salariée de Mediapart. Son mandat a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. François BONNET a été élu Président du Fonds à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour une durée d'un an, conformément à l'article 7.6 des [statuts](#) du Fonds.

Le 11 janvier 2022, les administratrices et administrateurs du CA ont pris note de la décision de l'ensemble des salariés de Mediapart de nommer pour l'année 2022, Camille POLLONI, journaliste et salariée de Mediapart. Monsieur François VITRANI a quitté ses fonctions d'administrateur du CA du Fonds le 31 décembre 2021.

Au titre de l'article 8.7 des statuts, Audrey WILLIAMSON a été désignée trésorière du FPL par les administratrices et administrateurs, le 11 janvier 2022.

Les administratrices et administrateurs du CA du FPL se sont réunis mensuellement au cours de l'année 2021.

### *Le Conseil stratégique*

Le Conseil d'administration est secondé, dans ses travaux, par le [conseil stratégique](#) chargé de définir le programme d'actions d'intérêt général du FPL, d'identifier et de sélectionner ces actions entrant dans l'objet du Fonds.

Ce conseil est composé d'au moins cinq membres, dont le président et le trésorier du Fonds. Ils sont désignés par le CA au regard de leurs compétences, de leur expertise et de leur attachement aux droits fondamentaux et notamment à la liberté et l'indépendance de la presse. Désireux de bénéficier d'une expertise variée et de qualité, le CA a nommé en 2022 huit membres au conseil stratégique :

- Karen BASTIEN, cofondatrice de l'agence [WeDoData](#)
- Maurice BOTBOL, directeur d'[Indigo Publications](#)
- François BONNET, journaliste et président du FPL
- Lisa CASTELLY, journaliste et membre du comité de direction de [Marsactu](#)

- 
- Edmond ESPANEL, directeur général de [Brief.me](#)
  - Valérie JEANNE-PERRIER, responsable de l'école de journalisme du [CELSA](#)
  - Agnès ROUSSEAUX, directrice de [Bastamag](#) et coordinatrice de [Politis](#)
  - Audrey WILLIAMSON, UX Product manager à [Mediapart](#) et trésorière du FPL

Alexandre BRACHET et Paul CASSIA ont quitté leur fonction de membres du conseil stratégique le 31 décembre 2021.

Les membres du conseil stratégique se sont réunis à cinq reprises durant l'année 2022 : 14 mars, 30 mars, 5 avril, 19 mai et 17 octobre.

### *Le Comité consultatif*

Les administratrices et administrateurs du CA ont renouvelé le comité consultatif du Fonds, en vertu de l'[article 10](#) des statuts.

- Madame Séverine LEIDWANGER, universitaire
- Monsieur Frédéric MILLE, directeur des investissements au sein du groupe Advans
- Monsieur Maurice OLENDER, historien et éditeur (décédé le 27 octobre 2022)

Ce conseil est chargé d'émettre des propositions de politique d'investissement au conseil d'administration. Il s'est réuni le 17 octobre 2022.

### *La Directrice exécutive*

Charlotte CLAVREUL est la directrice exécutive du Fonds dont elle assure le fonctionnement et la gestion quotidienne. Unique salariée permanente du Fonds, elle assiste le président et l'ensemble des organes, et exerce toutes les autres fonctions qui lui sont déléguées par le conseil d'administration et le président.

## C. CHARTE ÉTHIQUE

Le FPL ne saurait accomplir efficacement sa mission d'intérêt général sans le soutien de donateurs engagés. La [Charte éthique](#) a pour but de rappeler les principes d'**indépendance**, de **rigueur** et de **transparence** qui guident l'action du FPL. Elle réaffirme le principe d'**impartialité** caractérisant les interventions du FPL, particulièrement dans l'évaluation des projets qui lui sont présentés.

### *Une gestion désintéressée à but non lucratif*

Les membres du conseil d'administration et du conseil stratégique agissent à titre gracieux et de manière désintéressée. Toute forme de rémunération est interdite.

Ils ne peuvent pas utiliser à leur profit ou au profit de tiers les informations obtenues dans le cadre de leurs fonctions ou des activités du FPL.

### *La prévention des conflits d'intérêts*

Le Fonds attache une grande importance à la prévention des conflits d'intérêts ainsi qu'à l'apparence de conflit d'intérêts.

---

Chaque membre du FPL rédige une déclaration d'intérêts qui est publiée sur le site internet du FPL, afin d'éviter tout doute sur son indépendance ou sur l'orientation de son action dans le cadre des activités du Fonds.

### *Rigueur et transparence*

Le FPL s'engage à la plus grande rigueur dans la mise en œuvre d'une gestion financière transparente. De manière globale et régulière, le FPL communique sur son fonctionnement et ses bilans, qu'ils soient d'activités ou financiers, à travers la publication de son rapport annuel d'activité sur son site internet. Il rend également publique l'identité des personnes morales ou physiques ayant effectué des dons supérieurs à 5.000 euros.

Le FPL entend préserver en tous points sa réputation de probité. Il assure dans les médias, sur son site internet et auprès de ses différents partenaires une communication transparente conforme aux principes et règles de cette charte.

### *Dons, donations, legs*

Les dons, donations ou legs versés pour contribuer à la réalisation des objectifs du FPL ne peuvent en aucun cas ni à aucun degré porter atteinte à l'indépendance, à la liberté d'initiative et de parole du Fonds.

### *Refus d'un don, d'une donation ou d'un legs*

Le FPL refuse tout don émanant de structures ou de personnes dont les engagements vont à l'encontre de sa mission, ou dès lors qu'il existerait un doute sur sa légalité, sa provenance ou son origine, ainsi que tous les fonds ou donations provenant de comptes abrités dans des paradis fiscaux ou réglementaires non-coopératifs.

### *Adoption, modification de la charte*

Le Conseil d'administration est la seule instance compétente pour l'adoption et la modification de la Charte éthique. Elle est rendue publique sur son site internet.

## II. RAPPORTS DU FPL AVEC LES TIERS

### A. LES ACTIONS DE PROSPECTION DE DONATEURS MENÉS PAR LE FPL

Le Fonds a mené, tout au long de l'année, des actions de prospection auprès de fondations françaises et internationales mais également vis-à-vis du public.

L'année 2022 a été marquée par la [grande campagne d'appel à la générosité du public](#), organisée par le Fonds du 19 octobre au 6 décembre 2022. Pour ce faire, le FPL a fait appel à la plateforme de financement participatif Hello Asso. Dès son démarrage, cette campagne a rencontré un fort dynamisme en termes de relais et de dons collectés. L'objectif des 100 000 € a été dépassé en quelques semaines. Voir la page dons du FPL [ici](#).

Au total, le FPL a collecté un montant de 120 744 € grâce au soutien de près de 1 500 donatrices et donateurs. Le Fonds a enregistré près de 150 dons mensuels.

---

Le Fonds s'est engagé à utiliser l'intégralité des dons pour soutenir les médias indépendants lauréats dans le cadre du [quatrième appel à projets](#), publié en décembre 2022.

## B. LES ACTIONS DE COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU FPL

Outre le fait de collecter des dons auprès de citoyennes et citoyens engagé.e.s, la campagne de financement participatif à l'automne 2022 a contribué à asseoir un peu plus le FPL dans le paysage médiatique français. Le Fonds a également fait connaître ses actions lors d'évènements publics organisés par lui ou à l'invitation de partenaires ou médias indépendants.

Le Fonds pour une Presse Libre a été auditionné, vendredi 28 janvier 2022, par [la commission d'enquête du Sénat sur la concentration des médias et « l'impact de cette concentration sur la démocratie »](#). Cela a été l'occasion pour son président, François Bonnet, de faire un état des lieux de la situation française, atypique en Europe, et d'exposer les [propositions du FPL pour soutenir la presse indépendante](#), la liberté et le pluralisme de l'information.



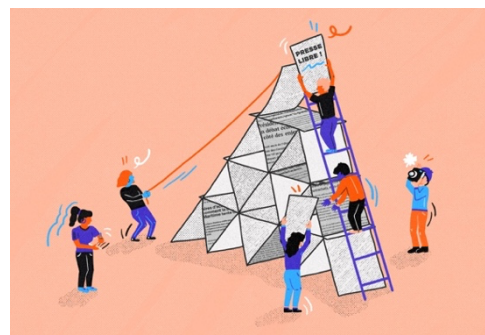
Le Fonds pour une Presse Libre a organisé le jeudi 17 février une réunion publique sur le thème [« Changer les médias, l'urgence d'agir »](#), à la Bourse du Travail à Paris. Près de 300 personnes ont participé à cette

réunion et plus de 1 000 personnes ont suivi les débats en direct sur la [chaîne YouTube](#) du FPL. Cette réunion a permis de détailler les propositions faites par de nombreux journalistes et éditeurs indépendants à un moment où la question du pluralisme de l'information et de l'indépendance du journalisme est largement ignorée par les candidates et candidats à l'élection présidentielle.

Les échanges ont permis de mettre en lumière l'urgence de mobiliser et de défendre une presse indépendante, intègre, diverse, d'abord au service des concitoyennes et concitoyens.

Le Fonds a initié en octobre 2022 [L'Appel « Drahi ne nous fera pas taire ! »](#), signé par plus de cent médias indépendants et organisations de journalistes.

Ce manifeste s'indigne de la décision de justice obtenue par le milliardaire et son groupe Altice contre nos collègues de Reflets.info. Au nom du secret des affaires, il avait été décidé par le tribunal de commerce de Nanterre d'une censure préalable de toute information susceptible d'être publiée sur ce groupe. Par la diffusion de cet Appel, le Fonds conforte son rôle d'**acteur de la presse indépendante** en intervenant dans le débat public.



Les 22 et 29 novembre 2022, le Fonds pour une Presse Libre a organisé deux débats en direct sous forme de *Space* sur Twitter. Deux évènements qui se sont inscrits dans le

---

prolongement de la campagne annuelle d'appel à dons. Les thèmes abordés « [Comment mettre fin à la concentration des médias ?](#) » et « [Pratiquer un journalisme d'impact, ça veut dire quoi aujourd'hui ?](#) » ont réuni des centaines d'auditeurs.



De manière plus générale, les membres du Fonds sont régulièrement intervenus pour présenter ses actions aussi bien lors d'événements publics qu'à l'occasion d'émissions de radio. Le Fonds a également organisé des événements pour faire connaître ses actions et sa mission d'intérêt public. Parmi les différents événements et interventions, on peut citer :



Participation du FPL aux débats organisés à Paris et en régions autour du documentaire [Mediacrash](#), février-avril 2022



Intervention du FPL à [Hôtel 71](#), incubateur médias à Lyon, 12 mai 2022



Soirée des médias lauréats organisée par le Fonds à [La Fab](#), à Paris, 13 juin 2022



Intervention du FPL au [Clud indé d'Arrêts sur Image](#), et lors de la soirée de remise du [Prix du Bondy Blog](#), juin 2022



[MEDIAPART](#) [Débat « Le prix de la liberté »](#) organisé par le FPL au Festival de [Mediapart](#), le 24 septembre



[gandi.net](#) Intervention du FPL au [Gandi Social Club](#), 12 octobre 2022

L'ensemble des interventions du Fonds et des interviews des médias indépendants lauréats sont en ligne sur la [chaîne YouTube](#) du FPL.

---

### III. LES PROJETS SÉLECTIONNÉS PAR LE FPL EN 2022

En décembre 2021, le FPL a lancé son troisième appel à projets d'une dotation globale de 165 069 € (date limite de dépôt des candidatures le 24 février 2022). A l'issue de l'instruction des quarante-quatre candidatures et des auditions menées par les experts du conseil stratégique, le Fonds a retenu les projets de neuf médias indépendants : [Le Courrier des Balkans](#), [Inf'OGM](#), [L'Empaillé](#), [La Déferlante](#), [Mediacités](#), [Reflets.info](#), [Splann!](#), [StreetPress](#) et [Transrural Initiatives](#).

Le choix de ces médias a été dicté par la volonté du Fonds de financer un journalisme de qualité, d'intérêt général, des projets éditoriaux originaux ; de financer des projets techniques aidant directement à renforcer la relation avec son lectorat ; de financer des projets permettant de professionnaliser de jeunes médias et de progresser dans la construction d'un modèle économique pérenne.

#### A. LE COURRIER DES BALKANS : AUGMENTER SON INDÉPENDANCE FINANCIÈRE



[Le Courrier des Balkans](#), le portail francophone des Balkans, a obtenu le soutien du FPL à hauteur de 34 934 € sous la forme d'une avance remboursable pour réaliser le projet « Plus d'abonné.e.s, plus d'autonomie financière, de meilleurs contenus ». Son projet consiste à augmenter l'indépendance financière du journal en développant et en améliorant les actions suivantes : des solutions techniques externes pour la gestion des abonné.e.s, la communication avec les lecteur.ice.s, la modernisation de la lettre d'information et le renforcement de la sécurité des paiements.

Média engagé, résolument antinationaliste, Le Courrier des Balkans accorde une attention particulière aux questions sociales et environnementales, aux droits des femmes et des minorités, à la transition économique et énergétique, aux solutions innovantes. Sans oublier les dossiers qui plombent toujours l'avenir de ces pays, comme le recul de l'État de droit, la corruption ou le crime organisé.

#### B. INF'OGM : RÉALISER UNE ENQUÊTE SUR LES OGM DANS L'ALIMENTATION

**inf'OGM** Le FPL a également accordé une aide financière, à hauteur de 12 000 €, au média [Inf'OGM](#). Cette subvention du Fonds a vocation à soutenir la réalisation d'une enquête sur l'utilisation d'additifs ou d'auxiliaires technologiques issus d'OGM dans l'alimentation.

Inf'OGM est une veille citoyenne francophone qui décrypte quotidiennement toute l'information liée aux OGM, aux biotechnologies, aux semences et à la privatisation du vivant pour la rendre compréhensible et accessible à tous.

---

## C. L'EMPAILLÉ : CRÉER SON RÉSEAU D'AUTO-DIFFUSION

Un soutien de 15 000 €, sous la forme d'une subvention, a été attribué au média [L'Empaillé](#) pour l'aider à construire et développer son réseau d'auto-diffusion.



Né en 2016 dans l'Aveyron, L'Empaillé est un journal papier trimestriel qui tente l'aventure du passage en régional depuis mars 2021, avec une certaine ambition de diffusion et de contenu. Il publie des enquêtes et des dossiers sur des thématiques locales, des reportages et des témoignages sur les luttes sociales, féministes et écologistes, ainsi que des illustrations originales.

## D. LA DÉFERLANTE : PLACER LES LECTRICES AU CŒUR DE LA REVUE



[La Déferlante](#) a bénéficié du soutien du FPL, à hauteur de 15 000 €, pour réaliser son projet d'améliorer la relation au lectorat en

développant un outil sur mesure pour la revue. L'équipe entend inventer un modèle qui offre une place centrale à ses lectrices pour enrichir le contenu de la revue, en faire un média et un outil participatifs, fédérer et fidéliser son lectorat.

La Déferlante est la première revue trimestrielle post-#metoo consacrée aux féminismes et au genre. Tous les trois mois, en librairie et sur abonnement, elle raconte les luttes et les débats qui secouent notre société. Créée et dirigée par des femmes, La Déferlante donne la parole aux femmes et aux minorités de genre et visibilise leurs vécus et leurs combats. Cette revue défend une vision féministe intersectionnelle.

## E. MEDIACITÉS : DÉMOCRATISER L'ACCÈS À L'INFORMATION AVEC « BIBLIOCITÉS »



[Mediacités](#) a obtenu le soutien du FPL à hauteur de 30 000 €, sous la forme d'une avance

remboursable, pour son projet visant à démocratiser l'accès à l'information locale indépendante dans les bibliothèques et les établissements d'enseignement supérieur, en développant une connexion aux principaux portails documentaires utilisés par ces institutions et en déployant plusieurs actions d'éducation aux médias et à l'information dans ces établissements.

Mediacités est un journal en ligne d'investigation locale multivilles. Son équipe est présente à Lille, Lyon, Toulouse et Nantes et a l'objectif d'étendre le réseau à toutes les grandes métropoles françaises.

---

## F. REFLETS.INFO : DÉVELOPPER UN PÔLE OSINT/DATA POUR SES ENQUÊTES

Le FPL a accordé une subvention de 10 000 € à [Reflets.info](http://Reflets.info) pour le soutenir dans son projet avec l'objectif de créer des passerelles techniques entre des outils et les rendre facilement accessibles aux journalistes selon trois axes : remise à plat de l'architecture de la plateforme existante ; création d'un module d'exploration de « Datashare » pour le produit « Maltego » ; création d'un module d'exploration « Facebook » pour Maltego.



Reflets.info est un journal d'investigation en ligne et spécialiste des nouvelles technologies. Certains membres de la rédaction sont spécialisés dans la sécurité informatique et nous réalisons une veille régulière sur les sujets de cybersécurité.

## G. SPLANN ! : SOUTENIR SES ENQUÊTES - SAISON 2



[Splann !](http://Splann !) a obtenu le soutien du FPL à hauteur de 15 000 € sous la forme d'une subvention pour la réalisation de sa saison 2, quatre nouvelles enquêtes en matière d'environnement, d'alimentation ou de démocratie locale.

Splann ! est un média associatif dont l'objet est de produire des enquêtes journalistiques d'utilité publique en Bretagne et dans le monde, en français et en breton.

## H. STREETPRESS : ASSURER SON INDÉPENDANCE ÉDITORIALE

[StreetPress](http://StreetPress) a bénéficié d'une avance remboursable du FPL d'un montant de 28 085 € pour développer son projet « Membership - StreetPress - Phase 2 ». Son objectif est d'assurer l'indépendance éditoriale du média en développant le membership grâce à l'installation d'outils permettant de doubler les revenus issus des dons des lecteurs.



StreetPress est un média d'enquête et de culture urbaine qui pratique un journalisme ouvert, conscient et engagé. En faisant entendre les voix des oubliés.es du débat public, StreetPress prend un engagement fort dans la bataille contre les préjugés qui fracturent la société.

## I. TRANSRURAL INITIATIVES : « LE RURAL, LIEU DE RELÉGATION OU DE REFUGE »

[Transrural Initiatives](http://Transrural Initiatives) a obtenu le soutien du FPL sous la forme d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour la réalisation d'un dossier « Le rural, lieu de relégation ou de refuge ».



Le projet consiste à réaliser un dossier d'analyses, enquêtes, interviews, reportages, amenant à questionner les représentations du rural et ses conséquences politiques et en donnant la parole aux habitants de ces territoires, cherchant à montrer les mécanismes qui participent à l'exclusion de ces personnes et les initiatives et collectifs qui défendent leurs droits.

*Transrural initiatives* est une revue bimestrielle d'information sur le monde rural, portée par des organisations de développement agricole et rural qui se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire, *Transrural initiatives* est réalisée par une équipe associant militants associatifs, animateurs et journalistes. Elle offre une lecture décloisonnée des questions rurales et entend proposer des clés de compréhension et d'action pour accompagner le changement social.

Si le choix du FPL s'est orienté sur ces neufs médias, c'est parce qu'ils répondent à ses objectifs : défendre le pluralisme de la presse et l'indépendance du journalisme, ainsi que promouvoir un journalisme d'intérêt public en portant des valeurs humanistes, rejetant les discriminations et refusant les injustices.

Soucieux de leur apporter un soutien effectif dans des délais relativement courts, le Fonds a versé la totalité de son aide aux médias lauréats entre septembre 2022 et décembre 2022.

## IV. L'IMPACT DU SOUTIEN DU FPL SUR LES MÉDIAS LAURÉATS EN 2021

En juin 2021, le Fonds avait sélectionné les projets de Disclose, du Poulpe, de Radio Parleur et du Ravi, à l'issue de son deuxième appel à projets. Le Fonds a été sensible à la situation des médias fragilisés par la crise sanitaire depuis 2020.

### A. DISCLOSE : RENFORCER LE MEMBERSHIP

Le soutien du FPL (17 000 €) a donc permis à [Disclose](#) d'atteindre, et même dépasser pour certains les objectifs que le média s'était fixés. En moins d'un an, l'équipe de Disclose a dépassé ses prévisions en termes de dons mensuels, d'inscrits à la newsletter, de fidélisation des donateurs et de croissance du nombre de dons des lecteurs.



Dans le même temps, ont été dénombrés 10 000 nouveaux abonnés à Twitter, 6 000 nouveaux abonnés à Facebook. Et le compte Youtube a atteint 11 000 d'abonnés. Enfin, l'objectif d'atteindre 30 % de dons des lecteurs fin 2022 était sur la bonne voie. En 2021, l'augmentation des dons a été considérable, ils ont plus que doublé par rapport à 2020.

---

Fin décembre 2020, les dons des lecteurs représentaient 20 % des revenus de Disclose, soit plus que n'importe quelle autre fondation.

## B. LE POULPE : AMÉLIORER L'OUTIL DE GESTION DES ABONNÉS



[Le Poulpe](#), journal d'investigation sur internet consacré à l'information en Normandie et ses grandes villes depuis 2018, a obtenu le soutien du FPL à hauteur de 20.000 €. Lancé mi-2019, Le Poulpe a

connu un démarrage intéressant avec un nombre d'abonnés en croissance constante. Lors de la demande d'aide formulée auprès du FPL en avril 2021, il comptait 753 abonnés actifs payants (individuels hors abonnements professionnels). Il a continué, les mois suivants, sa progression au point d'atteindre 920 abonnés fin 2021.

Le Poulpe a connu ensuite une baisse régulière du nombre d'abonnés : 830 abonnés en septembre 2022, juste avant le lancement du nouveau site. Avec un écueil majeur : la partie essentielle des pertes provenait du non-renouvellement d'abonnements attribuable à l'expiration des cartes bancaires des utilisateurs.

Or, le nouveau système, contrairement à l'ancien, les alerte désormais en amont les informant de la nécessité de mettre à jour leurs coordonnées bancaires. Résultat largement imputable à l'amélioration de notre système informatique : depuis le lancement du nouveau site du Poulpe, en octobre 2022, les abonnements individuels sont repartis à la hausse (899 en janvier 2023).

## C. LE RAVI : L'ACCOMPAGNEMENT VERS SA TRANSITION NUMÉRIQUE



Un soutien de 17.000 € a été attribué au média [Le Ravi](#), spécialisé dans l'investigation régionale depuis 2004 pour accompagner la mutation du modèle économique pour renforcer les ventes (+ 200 % en 2020) et sa diffusion en ligne.

Au terme de huit mois d'audit, d'ajustements, d'actions marketing, les ventes globales ont augmenté même si les ventes en kiosques ont diminué. Avec 1 617 abonnés enregistrés en juillet 2021, la mutation numérique a continué de porter ses fruits avec des résultats probants en termes de développement du lectorat. L'apport financier du FPL a permis au Ravi de finaliser sa transition numérique.

Le bilan est resté toutefois mitigé car Le Ravi n'a pas atteint un nombre de ventes suffisant pour maintenir le fonctionnement du média. En 2021, depuis la création de la Tchatche, association qui édite le Ravi, ni la région, ni le département, ni la ville de Marseille ne lui ont accordé de financement. L'État a apporté son soutien, sous forme d'aides à l'emploi, pour la coordination des projets de journalisme participatif, et via le fond de soutien à l'information sociale de proximité.

---

En septembre 2022, la Tchatche a déposé le bilan. La liquidation judiciaire devrait intervenir dans les prochains mois.

#### D. RADIO PARLEUR : UN PODCAST PROFESSIONNEL POUR RACONTER LES LUTTES EN SÉRIES

[Radio Parleur](#) a bénéficié du soutien du FPL, à hauteur de 17.000 € pour développer un nouveau format : des podcasts dédiés aux séries journalistiques narratives et à l'enquête.



Grâce au soutien du FPL, Radio Parleur a été en mesure de salarier trois personnes sur quatre employé-es via la convention collective des journalistes et de consacrer le temps salarié nécessaire notamment à la conception et à la réalisation d'un guide de travail du journaliste pigiste pour le format l'Actu des Luttés et un guide de travail du technicien pour la réalisation de nos productions, une charte-outil de la rédaction

Radio Parleur a réalisé en mars 2022 un premier documentaire « Nos Guerres d'Algérie », publié sur sa chaîne de podcast « l'Actu des Luttés » à l'occasion des 60 ans des accords d'Evian. C'est l'aide du Fonds qui a permis de réaliser cette première production de qualité professionnelle, pour laquelle l'ensemble des intervenant-es, journalistes, coordinateur de projet ou réalisateur sonore ont été rémunérés.

Le soutien financier du FPL permet aujourd'hui d'avoir trois séries podcasts en cours de production pour une diffusion au cours de la saison 2022-2023. Elles racontent les dérives de la sous-traitance dans l'industrie nucléaire, la chute du monde ouvrier dans les Deux-Sèvres ou encore le combat des squats autogérés. Il est à noter que ces trois séries impliquent des personnes présentent bénévolement depuis plusieurs années, au sein de Radio Parleur qui peut désormais proposer un parcours d'apprentissage menant des personnes issues du monde ouvrier rurale ou des quartiers populaires à la pratique professionnelle du journalisme.

#### V. LISTE DES PERSONNES MORALES BÉNÉFICIAIRES DU SOUTIEN DU FPL

Le Fonds a accordé en 2022 des aides financières à hauteur de 165 069 € à neuf médias indépendants, au bénéfice desquels la totalité des fonds a été versée en 2022 : [Le Courrier des Balkans](#), [Inf'OGM](#), [L'Empaillé](#), [La Déferlante](#), [Mediacités](#), [Reflets.info](#), [Splann!](#), [StreetPress](#) et [Transrural Initiatives](#).

Des avances remboursables d'un montant total de 93 069 €, ont été versées au Courrier des Balkans, Mediacités et StreetPress. Des subventions à hauteur de 72 000 € ont été versées à Inf'OGM, L'Empaillé, La Déferlante, Reflets.info, Splann ! et Transrural Initiatives.

---

## A. LE COURRIER DES BALKANS

Adresse siège social :26, rue Émile Raspail - 94110 ARCUEIL

Forme juridique : association loi 1901

Montant du soutien du FPL : 34 984 € (avance remboursable)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : augmenter l'indépendance financière du journal en développant et en améliorant les actions suivantes : des solutions techniques externes pour la gestion des abonné.e.s, la communication avec les lecteur.rice.s, la modernisation de la lettre d'information et le renforcement de la sécurité des paiements.

Porteur du projet : Madame Jacqueline DERENS, représentante légale

## B. INF'OGM

Adresse du siège social : 38 rue St Sabin - 75011 PARIS

Forme juridique : association loi 1901

Montant du soutien du FPL : 12 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : réalisation d'une enquête sur l'utilisation d'additifs ou d'auxiliaires technologiques issus d'OGM dans l'alimentation.

Porteur du projet : Madame Annick BOSSU, représentante légale

## C. L'EMPAILLÉ

Adresse du siège social : L'Atelier mécanique, Gigoulou Bas- 12 230 MOURET

Forme juridique : association loi 1901

Montant du soutien du FPL : 15 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : construction et développement d'un réseau d'auto-diffusion

Porteur du projet : Monsieur Simon GRISOLE, fondateur de L'Empaillé

## D. LA DÉFERLANTE

Adresse du siège social : 63 rue Jean Jaurès - 93230 ROMAINVILLE

Forme juridique : société par actions simplifiées (SAS)

Montant du soutien du FPL : 15 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : « Placer les lectrices au cœur de la revue » avec l'objectif d'améliorer la relation au lectorat en développant un outil sur mesure pour la revue

Porteur du projet : Madame Marie BARBIER, responsable administrative et financière

## E. MEDIACITÉS

Adresse siège social : 20 rue Auguste Rodin - 92310 SEVRES

Forme juridique : société par actions simplifiées (SAS)

---

Montant du soutien du FPL : 30 000 € (avance remboursable)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : « Bibliocités » a pour objectif de démocratiser l'accès à l'information locale indépendante dans les bibliothèques et les établissements d'enseignement supérieur, en développant une connexion aux principaux portails documentaires utilisés par ces institutions et en déployant plusieurs actions d'éducation aux médias et à l'information dans ces établissements.

Porteur du projet : Monsieur Jacques TRENTESAUX, représentant légal

## F. REFLETS.INFO

Adresse du siège social : Rebuild.sh, 8 avenue Duval Le Camus - 92210 SAINT-CLOUD

Forme juridique : société par actions simplifiées (SAS)

Montant du soutien du FPL : 10 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : développement d'un pôle OSINT/DATA avec l'objectif de créer des passerelles techniques entre des outils et les rendre facilement accessible aux journalistes selon trois axes : remise à plat de l'architecture de la plateforme existante ; création d'un module d'exploration de « Datashare » pour le produit « Maltego » ; création d'un module d'exploration « Facebook » pour Maltego.

Porteur du projet : Monsieur Antoine CHAMPAGNE, représentant légal

## G. SPLANN !

Adresse du siège social : Ti ar Vro, 3, place du Champ-au-Roy - 22200 GUINGAMP

Forme juridique : association loi 1901

Montant du soutien du FPL : 15 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : réalisation de la saison 2 de Splann !, quatre nouvelles enquêtes en matière d'environnement, d'alimentation ou de démocratie locale.

Porteur du projet : Madame Anne GIROUX, représentante légale

## G. STREETPRESS

Adresse du siège social : 219, rue Etienne Marcel - 93100 MONTREUIL

Forme juridique : société par actions simplifiées (SAS)

Montant du soutien du FPL : 28 085 € (avance remboursable)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : « Membership - StreetPress - Phase 2 » dont l'objectif est d'assurer l'indépendance éditoriale de StreetPress en développant le membership grâce à l'installation d'outils permettant de doubler les revenus issus des dons des lecteurs.

Porteur du projet : Monsieur Jonathan WEISZ-MYARA, représentant légal

## H. TRANSRURAL INITIATIVES

Adresse du siège social : ADIR, 18 rue Claude Tillier - 75012 PARIS

Forme juridique : association loi 1901

---

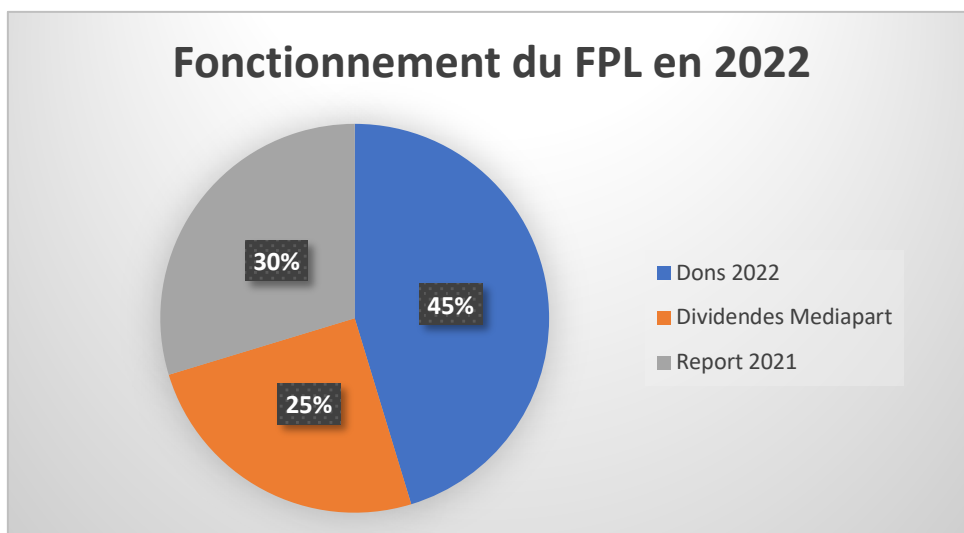
Montant du soutien du FPL : 5 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : réalisation d'un dossier « Le rural, lieu de relégation ou de refuge ». Le projet consiste à réaliser un dossier amenant à questionner les représentations du rural et ses conséquences politiques et en donnant la parole aux habitants de ces territoires, cherchant à montrer les mécanismes qui participent à l'exclusion de ces personnes et les initiatives et collectifs qui défendent leurs droits.

Porteur du projet : Monsieur Raphaël JOURJON, représentant légal

## VI. LE FPL EN CHIFFRES

Le seuil de 153 000 € de dons reçus a été franchi en 2022. Le Fonds est donc soumis à l'obligation d'inclure dans ses comptes annuels : un compte de résultat par origine et destination, un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et des précisions dans l'Annexe quant à leur élaboration.



Au cours de l'année 2022, le fonctionnement du Fonds a été assuré par :

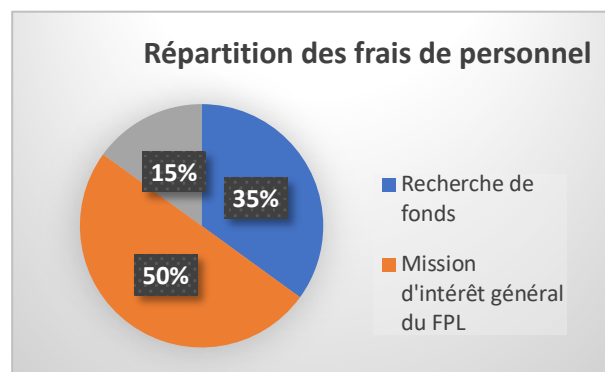
- Le montant des **dons** provenant des campagnes d'appel à la générosité du public qui s'élève à 181 204 €
- Le montant des **dividendes** (99 993 €) versés par la Société pour la Protection de l'Indépendance de Mediapart (SPIM) dont le FPL détient la totalité des parts sauf une
- Les **réserves** liées à la générosité du public en début d'exercice d'un montant de 118.775 €

Les frais de fonctionnement se limitent aux frais de personnel et aux frais administratifs qu'implique la gestion d'un fonds de dotation. Le Fonds ne dispose pas de locaux.

---

Les frais de personnel correspondent au salaire de l'unique salariée permanente et aux charges sociales qui y sont associées.

Au titre de l'exercice 2022, ces frais sont affectés selon l'estimation du temps consacré aux missions du FPL (50%), à son fonctionnement (15%) et à la recherche de fonds (35%).



En 2022, 99 993 € de dividendes ont été versés au FPL. Cette aide permet de couvrir **l'intégralité des frais de fonctionnement du FPL**, qui s'élèvent à environ 100.000 € par an.

Ces frais se composent du salaire et cotisations sociales de la directrice exécutive du Fonds, unique salariée de notre structure. A cela s'ajoutent les coûts de fonctionnement très réduits et de développement du site internet.

Les **dons collectés** par le Fonds sont ainsi **destinés exclusivement à la mission d'intérêt général** du Fonds, la défense du pluralisme de la presse et l'indépendance de l'information, et plus précisément au soutien aux médias indépendants. Aucun frais d'appel à la générosité du public n'est prélevé sur le montant des dons collectés en 2022.

Les dons collectés auprès du public ont ainsi été employés pour réaliser les missions sociales du Fonds, à savoir :

- Les actions réalisées par le FPL dont le montant s'élève à 39 489 euros et correspondent à la préparation des appels à projets, le processus de sélection des candidats, le suivi des projets soutenus ou encore les interventions du Fonds dans le débat public
- Les aides financières versées aux médias indépendants lauréats du troisième appel à projets, pour un montant de 99 000 € sous forme de subventions directes et de 93 069 € sous forme d'avances remboursables à partir de la troisième année

Au 31 décembre 2022, le FPL dégage un résultat de **42 715 euros**.

## VII. LISTE DES LIBÉRALITÉS REÇUES

Conformément aux principes énoncés dans sa Charte éthique, le FPL s'engage à la plus grande rigueur dans la mise en œuvre d'une gestion financière transparente.

Entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022, le montant total des dons perçus par le Fonds s'élève à **181 204 euros**. Les dons dont a bénéficié le FPL pour accomplir sa mission d'intérêt général proviennent **principalement de particuliers** (personnes physiques). Une association, onze entreprises, deux écoles en communication et journalisme, un fonds de dotation et une fondation abritée par la Fondation de France ont également soutenu le FPL.

---

Les membres du Fonds souhaitent communiquer autant que possible sur les dons reçus pour soutenir ses actions. Ce **principe de transparence** vise à démontrer la **pleine indépendance d'action** du FPL et l'**absence de conflit d'intérêts**. Il a ainsi été décidé de rendre publics l'identité des personnes ayant procédé en 2021 à des dons égaux ou supérieurs à 5.000 euros ainsi que les montants exacts de ces dons :

- Fonds de dotation Agnès TROUBLÉ : 5 000 euros
- Fondation We Change : 10 000 euros
- Monsieur Laurent MAUDUIT : 10 000 euros
- Monsieur Edwy PLENEL : 15 000 euros
- Monsieur François BONNET : 10 000 euros

Les dons uniques inférieurs à 5 000 euros sont répartis de la manière suivante :

- Dons de 1 à 50 euros

Mille-quatre-cent-quatre-vingt-deux donatrices et donateurs, parmi lesquels cent-quarante ont fait un don récurrent, ont soutenu le FPL pour un montant total de 37 129 euros.

- Dons de 51 à 100 euros

Deux-cent-quatre-vingt-dix-huit donatrices et donateurs, parmi lesquels un donateur a fait un don récurrent, ont soutenu le FPL pour un montant total de 28 535,10 euros.

- Dons de 101 à 500 euros

Cent-soixante-treize donatrices et donateurs, parmi lesquels un donateur a fait un don récurrent, ont soutenu le FPL pour un montant total de 39 393,90 euros.

- Dons de 501 à 4999 euros

Dix-neuf donatrices et donateurs ont soutenu le FPL pour un montant total de 26 146 euros.

Consulter nos deux textes de référence pour l'année 2022 :

- [Le rapport de l'expert-comptable](#)
- [Le rapport du Commissaire aux Comptes](#)

Paris, le 11 avril 2023

François Bonnet  
Président du FPL

